

**SESSION ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 02 AVRIL 2008**

L'an deux mil huit, le mercredi 02 avril, à 19 heures 00, le Conseil Municipal, dûment convoqué le 27 mars 2008, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Yves ARCHAMBAUD, Maire.

**Présents** : Y. ARCHAMBAUD, P. BARTHOU, S. BLANCHARD, H. BOISSON, V. FRÉDÉRIC, S. GENAUDEAU, P. GENEAU, C. GOUIN, B. GUILLET, M. LAURAINÉ et S. LAVILLE.

**Secrétaire de séance** : Stéphane GENAUDEAU

Le procès-verbal de la réunion du 14 mars 2008 est adopté à l'unanimité.

**ASSAINISSEMENT : RÉVISION N° 1 DU ZONAGE D'ASSAINISSEMENT - MISE À ENQUÊTE PUBLIQUE**

Le Maire rappelle aux membres du conseil municipal la délibération du 24/10/2007 qui décidait de réviser le zonage d'assainissement.

Il présente le dossier d'enquête publique comprenant la nouvelle carte de zonage d'assainissement réalisée par le bureau d'études SESAER.

Il rappelle que, d'après l'article L 2224-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, « les communes ou leurs groupements délimitent, après enquête publique, les zones d'assainissement collectif et les zones d'assainissement non-collectif ».

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- D'approuver la note de synthèse et la carte de zonage d'assainissement telles qu'annexées à la présente délibération qui :
  - étend la zone d'**assainissement collectif** au bourg-Ouest (secteur du lotissement) et au bourg-Est, induit par le passage du réseau « rue des Jardins Fleuris » ;
  - maintient le reste du territoire communal en zone d'**assainissement individuel**.
- D'ouvrir l'enquête publique réglementaire,
- D'autoriser le maire à signer tous les documents s'y rapportant.

**PROGRAMME DE VOIRIE**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal envisage des travaux de réfection sur les chemins suivants :

- Chemin du Port Barreau : bicouche sur 200 m à partir du 1<sup>er</sup> virage. Un devis d'environ 7 000 € TTC nous a été adressé par la SO. PO. TP ; un autre devis sera demandé avant décision.
- Chemin de « l'Enfer » : la commission doit se prononcer sur la portion à refaire.

**DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE**

Préparation du budget, en fonctionnement et investissement.

Prévoir des travaux dans la sacristie. Consulter les tarifs pour un banc autour du tilleul près de l'église.

### **ITINÉRAIRES DE RANDONNÉE**

Après avoir examiné les plans, les membres du conseil ont souhaité voir sur le terrain. Une décision sera prise lors d'une prochaine session.

### **FÊTE DU 14 JUILLET**

La date retenue est le dimanche 13 juillet. Une fanfare sera contactée pour l'occasion.

### **ÉLECTION DES DÉLÉGUÉS (1 SUPPLÉANT SUPPLÉMENTAIRE) AU SYNDICAT MIXTE POUR L'INFORMATISATION COMMUNALE**

Stéphane GENAUDEAU est désigné 2<sup>ème</sup> suppléant.

### **NOMINATION DES MEMBRES DU CCAS**

A l'unanimité des votants, et après accord des intéressés, les membres nommés sont :

Mesdames Madeleine GAILLARD et Claudine NOUVEAU et Monsieur Pierre GAUROIS.

### **MODIFICATION DE LA DURÉE HEBDOMADAIRE DU POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE**

Monsieur le Maire informe le conseil que Monsieur Olivier FALLOURD, l'adjoint technique chargé de la voirie, a adressé sa lettre de démission avec effet au 1<sup>er</sup> mai 2008.

Après entretien avec Monsieur le Maire, Madame Sylvette ARMAND a accepté d'assurer les d'entretien de voirie et de distribution de courrier.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de porter sa durée hebdomadaire de travail à 7,50/35<sup>e</sup> à compter du 1<sup>er</sup> mai 2008.

Le tableau des effectifs se trouve donc modifié comme suit à compter du 1<sup>er</sup> mai 2008 :

EMPLOIS	Votés par CM	<b>Pourvus</b>	Non Pourvus
<b>PERMANENTS TITULAIRES</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>0</b>
Adj. Adm. Principal 1 <sup>e</sup> classe : 8,00/35 <sup>e</sup> par semaine	1	1	0
Adjoint Technique : 7,50/35 <sup>e</sup> par semaine	1	1	0

### **TERRAIN COMMUNAL**

Suite à la demande de Monsieur Christian GOUIN pour l'achat d'une parcelle donnant sur l'impasse des Champs, le prix de vente est fixé à 9 € le m<sup>2</sup>.

Le bornage du terrain, à la charge de l'acheteur, déterminera la superficie concernée et sera effectué en présence des propriétaires joignant après vérification du droit de puisage.

La décision est adoptée par 10 voix POUR, Monsieur Christian GOUIN n'ayant pas pris part à la délibération.

### QUESTIONS DIVERSES

- Cache containers : voir avec la CDCHS, il semblerait qu'il manque quelques pièces d'assemblage.
- POMPE : Il est décidé d'acheter des cadenas. Les clefs seront remises aux habitants et exploitants de St-Seurin sous certaines conditions.
- Stationnement place de la mairie à régler pour faciliter l'accès de la mairie au personnel communal, aux administrés et aux conseillers municipaux, ainsi qu'aux usagers de la salle associative.
- Eclairage public : prévoir de nouveaux points intermédiaires sur certaines rues.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt et une heures quarante-cinq.

### Signatures :

Y. ARCHAMBAUD

V. FREDERIC

P. GENEAU

P. BARTHOU

S. BLANCHARD

H. BOISSON

S. GENAUDEAU

C. GOUIN

B. GUILLET

M. LAURAINÉ

S. LAVILLE